

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU PETR GARRIGUES ET COSTIERES DE NIMES

**Nombre de délégués**

Afférents au Comité Syndical :  
20 titulaires et 20 suppléants

En fonction :  
20 titulaires et 20 suppléants

Présents :  
14 titulaires et 1 suppléant

Excusés/absents :  
6 titulaires  
- dont suppléés : 1  
- dont représentés : 2  
19 suppléants

Votants : 17

**Date de la convocation**

13 octobre 2020

**Numéro de la délibération**

20-21

**Objet de la Délibération**

Ingénierie Leader 2020

L'an deux mille vingt, le 27 octobre à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de l'hémicycle au Colisée 3 à Nîmes, sous la présidence de Monsieur Rémi NICOLAS.

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du PETR :**

***Pour la communauté d'agglomération Nîmes Métropole :***

*Titulaires : Mesdames Mary BOURGADE, Aline BRUGUIERE, Marie-Françoise MAQUART et Messieurs Jacques BOLLEGUE, Xavier DOUAIS, Gaël DUPRET, Rémi NICOLAS.*

*Suppléant : Monsieur Renaud LEROI*

***Pour la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence :***

*Titulaires : Mesdames Eliane LACROIX, Myriam NESTI, Claudine SEGERS et Messieurs Gilles DUMAS, Thierry PESENTI, Julien SANCHEZ, Max SOULIER.*

**Avaient donné pouvoir :**

*Monsieur Jean-Marie FOURNIER à Monsieur Thierry PESENTI*

*Monsieur Yoann GILLET à Monsieur Julien SANCHEZ.*

Vu la délibération du 15-10 du 16 septembre 2015 portant sur la désignation du Pays Garrigues et Costières de Nîmes en tant que structure juridique porteuse du GAL ;

Considérant que pour l'année 2020, le PETR Garrigues et Costières de Nîmes missionne 2,1 équivalents temps plein pour l'animation et la gestion du Programme LEADER ;

Considérant que les frais d'animation et de gestion du Programme LEADER sont finançables par l'Europe, la Région Occitanie et le Département du Gard ;

Le PETR Garrigues et Costières de Nîmes prévoit le plan de financement suivant de l'ingénierie LEADER :

DEPENSES		RESSOURCES		
Dépenses sur devis	3 572,41 €	UE : FEADER GAL de Garrigues en Costières	95 074,53 €	80,00%
Dépenses de rémunération	100 235,44 €	Région Occitanie	11 884,32 €	10,00%
Coûts indirects (15 % des dépenses de rémunération)	15 035,32 €	CD 30	10 000,00 €	8,41%
		Fonds propres	1 884,32 €	1,59%
<b>TOTAL</b>	<b>118 843,17 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>118 843,17 €</b>	<b>100,00%</b>

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le

Et publication ou notification

Le

**Nombre de délégués**

Afférents au Comité Syndical :  
20 titulaires et 20 suppléants

En fonction :  
20 titulaires et 20 suppléants

Présents :  
14 titulaires et 1 suppléant

Excusés/absents :  
6 titulaires  
- dont suppléés : 1  
- dont représentés : 2  
19 suppléants

Votants : 17

Date de la convocation

13 octobre 2020

Numéro de la délibération

20-21

Objet de la Délibération

Ingénierie Leader 2020

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture

Le

Et publication ou notification

Le

**Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :**

- De valider le plan de financement prévisionnel et solliciter les subventions liées à l'animation et à la gestion du Programme LEADER ;
- D'autoriser le Président à modifier le plan de financement prévisionnel prévu dans la présente délibération et à ajuster l'autofinancement en cas de variation mineure du montant des dépenses, et/ou en l'absence de subvention d'un ou plusieurs partenaires mentionnés dans le plan de financement précité ;
- D'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations  
du PETR Garrigues et Costières de Nîmes

Le Président

Rémi NICOLAS

